

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique O M A N	Type 4 5 D	Fiche d'homologation N° CH 5601 01
--	-------------------------------	---------------	---------------------------------------

Constructeur	OMAN S.p.A., Officina Macchine e Attrezzature per Neve, I-11100 Charvensod (Aosta) / (I)
Identification	"45 D" sur la plaquette du constructeur "45 " devant le No du châssis
Plaquette constructeur	à gauche, dans cabine, près de l'entrée
N° du châssis	à gauche, à l'avant, latéralement sur le longeron, devant le premier essieu
Identification du moteur	"1054" à gauche, à l'arrière, en haut sur le bloc (en direction de marche)
Importateur principal	Dominique REBORD, 1950 Sion
Véhicule homologué	450 040

Châssis		Moteur	
Nombre d'essieux	**)	Marque	V M
Direction	hydrostatique sur chenilles, 2 leviers	Construction	en ligne / turbo
Transmission	entraînement hydrostatique	Carburant	D
Nombre de vitesses	1	Refroidissement	air
Frein de service	entraînement arrière, sur chenilles	Alésage	105
	entraînement hydrostatique	Cylindrée	3808
		Puissance en kW DIN	72
Frein auxiliaire	hydraulique, à lamelles dans bain d'huile, libération de secours = pompe à main	CV	98
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Bruit à proximité	-
Ralentisseur	-	dB/A à U/min	1 = 610 x $\beta$ 100 mm
Contrôle 2 circuits	-	Silencieux	-
		Mesure des gaz	Bacharach 6,0 BOSCH noircissement 1,6 (95 %)

Carrosserie		véhicule pour la préparation des pistes pour skieurs		Poids		
Nombre de portes	2	Indic. vitesse	=	avant	arrière	total
Ceintures sécurité	-	Rétroviseurs	gauche / droite	Poids à vide		2500 §)
Cale	1/ 300x190x150	Attelage	=	Charge utile		
Antivol	-			Poids total		
				Garantie fabr.		3500
Nombre de places	2 av. 2	centre		Dimens. pneus	6 = 5,50 - 12	(Variantes voir
Dimensions §)	intérieur	extérieur		Ply/bars	10 / 8,0	remarques)
Longueur		Empattements	2245 /	Charge	4225	
Largeur	2300	Largeur des chenilles	2 x 710	pour V max	30	
Hauteur	2400	Voie	av 1600 ar			
Porte à faux	lat.	Voies	av - ar -	Garantie poids remorquable avec frein		
	av 1085		ar - d -	Garantie poids remorquable sans frein		
	ar 370	Braquage $\theta$	g - d -	Garantie poids de l'ensemble		
Distance volant - vers l'avant du véhicule -				Poids remorquable testé		20,0 km/h
				Vitesse maximale selon le constructeur		km/h
				Vitesse maximale testée		km/h

Equipement	++)	
Feux de route	CR	(E)
Feux de croisement	CR	(E)
Feux de position	A	(E)
Feux rouges	R-S1	(E)
Feux stop	-	
Clignoteurs	av 1	(E) ar 2a (E)
Catadiopres	av -	ar I (E) ++)
Feux de gabarit	-	
Feux complémentaires	1/ feu orange Hella CH 1 1260 ar 03/04	
Eclairage plaque	-	
Essuie-glace	2/ balais sans lave-glace	
Avertisseurs	2/ Fiamm CTR CH 5 0602 02 ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)		
Marque et type	O M A N	45 D	
Homologation N°	CH 5601 01		
Carrosserie	véhicule pour la préparation des piste pour skieurs		
Places	total 2	avant	
Poids à vide	2500	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	19,79
Poids total		Cylindrée	3808

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Véhicule spécial : véhicule à chenilles.
- \*\*) Essieux et roues : 3 essieux porteurs + 1 essieu tracteur  
6 roues porteuses + 2 roues-étoiles tractrices.
- +) Mesure du bruit : mesure à l'arrêt (à 7 m latéralement) = 82 dB/A à 2600 t/min.
- ++) Equipement : la hauteur des feux de croisement et des catadiopres est admise pour raisons techniques.
- §) Engins de travail:
 

chasse-neige à lame	AV = longueur complémentaire	700 mm	poids complémentaire	250 kg
poutre aplanisseuse	AR =	1200 mm		200 kg
fraise à bosses à neige	AR =	1200 mm		300 kg

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 115 - feu orange obligatoire;
- 125 - autorisation spéciale obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir: aux supports des feux et aux dispositifs de protection;
- 138 - dispositifs de protection: sur les dents du chasse-neige à lame et à l'arrière par-dessus la fraise à bosses à neige et l'engin pour la préparation des pistes pour ski de fond.

• Lieu et date de l'homologation Sion, 14.11.79/ 19.12.79

Service fédéral d'homologation